

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 avril 2024****Délibération n° 36**

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/04/2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur Stéphane CLABAUX

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Centre de supervision urbain : demandes de subvention
----------------	---

Rapporteur : Jérôme EYNARD

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité et de prévention de la délinquance, la ville du Puy-en-Velay souhaite poursuivre le déploiement de son système de vidéoprotection et créer un Centre de Supervision Urbain (CSU) permettant le traitement de l'ensemble des flux vidéo des caméras existantes et à venir, ainsi que l'homogénéisation du traitement de l'ensemble des flux vidéo des équipements de vidéoprotection des bâtiments sur un seul et même système de gestion.

Délibération n°36 du mercredi 10 avril 2024

Le projet se décompose comme suit :

- création d'un local permettant d'accueillir le CSU dans les locaux de la Police Municipale,
- travaux d'aménagement et d'équipement de ce local ainsi que la mise à niveau du matériel informatique et vidéo sur les différents sites reliés au CSU.

Les dépenses du CSU seront imputées sur la section d'investissement du budget de la collectivité.

Le coût hors taxes du projet s'élèverait à 396 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT	166 800 €	42,12 %
*RÉGION	150 000 €	37,88 %
Ville du Puy-en-Velay	79 200 €	20,00 %
Total des dépenses en HT	396 000 €	100,00 %

À la part restant à la charge de la commune, s'ajoute le montant de la TVA pour 79 200 €, soit un montant total restant à la charge de la commune de 158 400 € avant récupération du FCTVA.

* dispositif sécurité – aide régionale maximum de 150 K€ par commune pour la durée du mandat

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024
1 abstention

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet de réalisation du Centre de Supervision Urbaine,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 27

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON, Laurent JOHANNY

Abstention : 1

Jean-Williams SEMERARO

Signé le 10 avril 2024,
Le Secrétaire de séance,
BRUN Maryline,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril
2024